

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS
« PROMOTION DES INITIATIVES DE
COOPERATION ENTRE ACTEURS DE
NOUVELLE-AQUITAINE ET DU PLATEAU
CENTRAL »

Partenariat Nouvelle-Aquitaine/Plateau Central

Programme de coopération entre les Régions Nouvelle-Aquitaine et du Plateau
Central du Burkina Faso

DEPOT DES DOSSIERS

par voie postale

A l'attention de Monsieur le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
POLE EUROPE ET INTERNATIONAL
DIRECTION DE LA COOPERATION
14, RUE FRANÇOIS DE SOURDIS,
33077 BORDEAUX CEDEX

et par courriel

sylvain.davila@nouvelle-aquitaine.fr

Introduction

Le partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région du Plateau Central a pris forme au milieu des années 80, à l'initiative des acteurs de la société civile. Il a été formalisé le 6 février 1999 par la signature d'un protocole de jumelage entre l'ex-Conseil Régional du Limousin et le Haut-Commissariat de la Province de l'Oubritenga. Au cours de ces années, des relations axées sur les échanges et la solidarité se sont développées entre acteurs des deux territoires.

En 2004, suite à une évaluation des actions réalisées, l'ex-Conseil Régional du Limousin, le Haut Commissariat de la Province de l'Oubritenga et les acteurs de terrain ont décidé de mettre en place un nouveau partenariat en essayant notamment de répondre aux enjeux suivants :

- Promouvoir des initiatives qui accompagnent au mieux le processus de décentralisation en cours au Burkina Faso ;
- Mobiliser et impliquer davantage les acteurs dans ces relations de coopération et sensibiliser des populations.

Fort de son historique et riche de réalisations exemplaires, la coopération décentralisée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région du Plateau Central a été reconduite sur la période 2016-2018.

Aussi, les évolutions politiques, institutionnelles et contextuelles en France et au Burkina Faso ont amené les partenaires à recentrer le partenariat autour d'objectifs à la fois précis et ambitieux. En effet, ce nouveau programme de coopération met au centre de ses priorités le développement économique, le renforcement des collectivités territoriales et l'appui aux processus de participation citoyenne aux affaires publiques, volonté largement exprimés depuis octobre 2014 au Burkina Faso.

Ce nouveau programme se donne pour objectif général de créer un cadre favorable au développement économique des territoires et à la création d'emploi.

Il s'appuie sur les objectifs spécifiques suivants :

- Les projets économiques bénéficient d'un accompagnement approprié,
- Les effets du changement climatique sont durablement pris en compte par les acteurs économiques et sociaux de la Région du Plateau Central,
- La gouvernance locale participe efficacement au développement économique.

Le programme de coopération sera mis en œuvre :

- Directement par les services de la Région Nouvelle-Aquitaine et par l'équipe locale du programme, basée à Ziniaré,
- De manière déléguée, à travers des partenariats techniques ciblés et un appel à projets spécifique.

De manière transversale, le projet de coopération décentralisée se donne pour ambition de favoriser la participation de tout type d'acteurs au programme et d'intensifier la sensibilisation aux problématiques de développement sur les deux territoires.

Les objectifs de l'Appel à Projets

- Accompagner les acteurs associatifs, économiques et institutionnels néo-aquitains dans l'élaboration des projets de développement qu'ils mettent en œuvre avec leurs partenaires de la Région du Plateau Central au Burkina Faso.
- Favoriser en Nouvelle-Aquitaine une plus grande implication des acteurs locaux par la mise en place d'actions de sensibilisation et d'éducation au développement sur l'ensemble du territoire régional.
- Renforcer les capacités des acteurs, les infrastructures, les équipements socio-économiques, le développement des services pour améliorer les conditions de vie des populations et accompagner le développement de la Région du Plateau Central.
- Soutenir les projets de coopération innovants, aux niveaux du montage partenarial, des options techniques retenues, des relations Nord/Sud-Sud/Sud-Nord/Nord, des démarches d'éducatives et de sensibilisation retenues, des retombées économiques et/sociales envisagées sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, des financements....

Champs d'action de la demande de subvention

Pour être éligibles, les projets devront être cohérents avec les objectifs du programme de coopération et pourront notamment :

- compléter les actions prévues dans le programme,
- proposer des approches innovantes autour des thématiques du programme,
- expérimenter des solutions techniques ou organisationnelles autour de projets déployés dans le cadre du programme,
- favoriser l'implication de jeunes dans les projets de coopération, en liens avec les thématiques du programme,
- proposer une démarche d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale sur les deux territoires,

Ainsi, les projets devront s'inscrire dans les objectifs suivants :

Axe 1 – Renforcer l'accompagnement des acteurs économiques

Les projets déposés dans le cadre de cet axe devront apporter une plus-value en matière de soutien aux acteurs économiques locaux et de promotion des échanges entre les deux territoires.

Axe 2 – Soutenir l'innovation et les filières contribuant à atténuer les effets du changement climatique

Les projets devront contribuer à soutenir des filières clés en matière de lutte contre les effets du changement climatique (gestion et valorisation des forêts, gestion et valorisation des déchets, énergies renouvelables, eau et assainissement).

Axe 3 – Renforcer la gouvernance locale comme levier du développement économique des territoires

Les projets s'inscrivant dans cet axe devront contribuer à renforcer la capacité de maîtrise d'ouvrage des élus et techniciens locaux ou à développer les échanges de pratiques en matière de démocratie locale et d'éducation à la citoyenneté.

Priorités

Les projets doivent permettre de répondre à l'un des Objectifs de Développement Durable (ODD). En raison d'une enveloppe financière limitée, les dossiers ne remplissant pas cette condition ne seront pas traités en priorité, et pourront ne pas être financés.

Répondre à au moins 1 ODD ou priorité parmi la liste suivante :

- Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Objectif 4 : Garantir une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous
- Objectif 5 : Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 6: Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- Objectif 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables
- Objectif 8: Promouvoir croissance économique soutenue, plein emploi productif et travail décent pour tous
- Objectif 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation
- Objectif 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Objectif 12: Établir des modes de consommation et de production durables
- Objectif 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- Objectif 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines
- Objectif 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable
- Objectif 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, l'accès de tous à la justice et des institutions efficaces
- Objectif 17: Renforcer les moyens du partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Conditions d'éligibilité cumulatives

1. Conditions liées au bénéficiaire de la subvention

La demande de subvention est ouverte à toute personne morale néo-aquitaine (publique ou privée) :

- Association loi 1901 ou assimilé
- Collectivité territoriale
- Etablissement public
- Etablissement privé
- Entreprise
- Autres :

2. Conditions liées à la durée du projet

La demande de subvention concerne un projet n'ayant pas démarré avant l'instruction de la demande. Les dépenses seront éligibles à compter de la date d'accusé de réception de la demande.

Les dossiers de demande de subvention devront être déposés avant le **4 septembre 2017**.

Le rapport d'activités final (compte-rendu technique et financier) doit être retourné avant le **31 décembre 2018**.

3. Conditions liées au contenu du projet

Le projet doit répondre à la liste de critères suivants :

Contexte global	Le projet doit contribuer durablement au développement local et présenter un effet structurant pour le territoire et les populations concernées. Le projet doit être en cohérence avec les politiques locales régionales . Le projet doit être complémentaire avec les objectifs de la coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région du Plateau Central .
Localisation	Le projet doit concerner la zone géographique suivante : Région du Plateau Central, Burkina Faso .
Besoin	Le projet doit naître d'une demande locale , exprimée par un acteur du Plateau Central. Le projet doit être pertinent au regard des besoins du territoire du Plateau Central .
Pérennité	Le projet doit être viable à l'issue de sa réalisation en ce sens où il doit conduire à terme à l'autonomie des acteurs locaux.
Cadre et éligibilité	Le projet doit élargir à au moins un des axes du programme de coopération : - Axe 1 : Renforcer l'accompagnement des acteurs économiques - Axe 2 : Soutenir l'innovation et les filières contribuant à atténuer les effets du changement climatique - Axe 3 : Renforcer la gouvernance locale comme levier du développement économique des territoires .
Démarche paritaire	Le projet doit démontrer l'existence d'une réelle démarche de concertation entre les partenaires dans la mesure où les activités soutenues par les acteurs néo-aquitains sont pensées, construites et mises en œuvre en lien avec les partenaires du Plateau Central.
Pilotage	Le porteur de projet doit prévoir des outils de suivi/évaluation de projet sur le terrain.
Retombées	Le projet doit comprendre des actions d'éducation au développement , en Nouvelle-Aquitaine et/ou dans le Région du Plateau Central.
Bénéficiaires	Le projet doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations du Plateau Central, Et/ou au renforcement des capacités des acteurs locaux, Et/ou à la sensibilisation des citoyens néo-aquitains et burkinabès aux enjeux du développement.
Dépenses éligibles	Tout type de dépense est éligible. Cependant, les dépenses d'investissement seront plafonnées à 20% du coût total du projet (hors valorisation).



Sont exclus :

- a. les bourses d'études à l'étranger,
- b. les voyages d'études et les mobilités non-associés à des actions aux retombées bénéfiques pour les territoires ou les populations locales,
- c. les envois de matériel ou d'argent non-associés à d'autres actions,
- d. les actions relatives à la recherche de prestations ou de partenariats nouveaux visant au développement unique du porteur de projet,
- e. les projets n'étant pas directement portés par le demandeur,

- f. les projets portant uniquement sur des investissements non-associés à des actions complémentaires de formation à l'entretien, la gestion ou l'exploitation...

Accompagnement et mise en réseau

Les porteurs de projet pourront, si besoin est, solliciter un accompagnement à l'élaboration de leur projet auprès :

- du Pôle Europe-International du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine,
- du Pôle ressources du programme, basé à Ziniaré, et plus particulièrement auprès du volontaire international d'échanges et de solidarité.
- Du réseau régional multi-acteurs qui déploie une mission générale de formation et d'accompagnement des porteurs de projets de coopération internationale.

L'ancienneté du partenariat a permis à de nombreuses structures de réaliser des projets de coopération au Plateau Central. L'expérience acquise est de ce fait importante. Afin de bénéficier de ces expériences ou de créer des communautés collaboratives, il est vivement conseillé de se rapprocher des réseaux régionaux multi-acteurs qui déploient également cette mission.

Montant de l'aide et financement des projets

Les subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de cet appel à projets, sont plafonnées à 10 000 € par projet. L'aide régionale ne pourra pas dépasser 50% du coût total de l'opération (valorisations comprises).

Cette aide n'est pas cumulable avec des subventions obtenues auprès du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des appels à projets développement solidaire et ECSI.

Modalités de dépôt

En principe et sous réserve de contraintes administratives, les dossiers devront être déposés « au fil de l'eau » jusqu'au 4 septembre 2017.

Instruction

Les candidats à l'appel à projet recevront un accusé de réception de leur dossier.

Les dossiers de demande feront l'objet d'une instruction à trois niveaux :

- o Quant à la complétude du dossier
- o Quant au respect des critères d'éligibilité et des priorités
- o Quant à la pertinence du projet au regard des objectifs du programme de coopération.

Les services instructeurs pourront demander des pièces complémentaires utiles à la bonne compréhension du projet.

Les projets présélectionnés seront présentés aux comités de suivi du programme de coopération pour avis puis soumis au vote de la Commission Permanente.

La décision de la Commission Permanente sera par la suite notifiée au demandeur, qui recevra également un arrêté attributif de subvention précisant les modalités d'utilisation de la subvention.

Pièces à joindre

Avant d'envoyer votre dossier veuillez vous assurer qu'il contient toutes les pièces suivantes.

1) Descriptif de l'organisme

Pour les associations

- Les statuts
- Le récépissé de déclaration à la Préfecture
- La composition officielle du bureau
- Les rapports moraux et financiers approuvés en Assemblée Générale des trois dernières années
- Le n° SIRET

Pour les autres

- Le n° SIREN
- Le récépissé de déclaration au registre du commerce et des sociétés
- Le compte de résultat de l'exercice écoulé

2) Le **dossier de demande de subvention** dûment rempli, téléchargeable sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine

3) Documents complémentaires

Une lettre de demande datée et signée par le responsable de l'organisme, à l'attention du Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, précisant le montant de la subvention demandée et l'intitulé du projet.

Le budget prévisionnel, accompagné d'attestations de cofinancements.

Une annexe descriptive (si le porteur de projet le juge nécessaire ou souhaite porter à la connaissance de la Région tout élément qu'il juge utile)

Un relevé d'identité bancaire ou postale.

Les devis, si investissement matériel.

Attention :

Contacts

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine Pôle Europe-International 14, Rue François de Sourdis, 33077 Bordeaux Cedex		
Directeur	Jean-Michel ARRIVE	jean-michel.arrive@nouvelle-aquitaine.fr
Chef de service	Alexandra NAUD	alexandra.naud@nouvelle-aquitaine.fr
Chargé de mission	Sylvain DAVILA	sylvain.davila@nouvelle-aquitaine.fr
Assistant(e) de gestion	Murielle FAYOLLE	murielle.fayolle@nouvelle-aquitaine.fr